

Info Municipal

Octobre 2022 Vol. 18 No 3

Municipalité de Saint-Athanase

6081, Chemin de l'Église,
Saint-Athanase, Québec, G0L 2L0

Téléphone : 418 863-7706

Télécopieur : 418 863-7707

Courriel : info@saint-athanase.com

Site WEB : www.saint-athanase.com

ACTIVITÉS MUNICIPALES

SOMMAIRE

Mot du maire	Page 2
Mot du directeur général adjoint	Page 3
Déneigement des routes bacs à vidanges, recyclage en bordure du chemin	
Horaire Complexe municipal	Page 5
Prochaines séances du conseil	
Horaire bibliothèque municipale	
Les projets de règlement et avis de consultation publique	Page 6
<i>Message des organismes</i>	
Club de 50 ans et plus	Page 9
CISSS du Bas-Saint-Laurent	
Fabrique	Page 5
RIDT	Page 10
Centre intégré de santé	Page 14
Des nouvelles de la présidente du comité organisateur des fêtes du 100 ^e de Saint-Athanase	Page 15
Babillard municipal	Page 16

LE PARTY DES CHASSEURS EST DE RETOUR

SAMEDI 29 OCT DES 19H00

AU CENTRE DES LOISIRS DE
ST-ATHANASE

CHANSONNIER TURTLE SUR PLACE!

MOT DU MAIRE

Bonjour,

Déjà rendu à la mi-octobre, les couleurs de l'automne sont magnifiques, profitez des belles journées ensoleillées.

Quelques informations au sujet de l'installation des jeux pour les enfants dans le parc Georges-Labrecque. Suite au retard de livraison, les jeux ne pourront pas être installés cet automne, car nous ne les avons pas reçus. Ils seront installés au début de l'été 2023.

Les travaux de voirie sont terminés pour la saison, réparation du terrain de baseball, cour du loisir, sentier dans le parc. Plusieurs tonnes de concassage ont été transportées sur la route de Picard et des ponceaux ont été renouvelés.

Les bibliothèques de rue ont eu un très bel achalandage plusieurs livres ont eu une deuxième vie.

Vous avez sûrement remarqué l'apparition de nouvelles constructions et d'autres terrains sont vendus, donc des projets pour l'été 2023, et de nouveaux arrivants sont attendus bientôt.

Je suis disponible pour vous rencontrer à mon bureau sur rendez-vous. Nous allons commencer à travailler sur le budget 2023 au début de novembre.

Pour tous ceux et celles qui veulent se divertir et aussi se retrouver entre amis, il y a deux événements qui se tiendront bientôt au Centre des loisirs, soit la soirée des chasseurs le 29 octobre et le spectacle de Billy le 12 novembre.

Passez un bel automne et au plaisir de vous donner d'autres informations au prochain Info municipal.

Mario Patry, maire



Pour toute urgence en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, vous pouvez communiquer avec le directeur général adjoint, Marc Leblanc au (418) 563-0468 et ou le maire Mario Patry au 418-859-2241 ou 418-860-7586.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Nous voici déjà rendu dans cette période de l'année où la beauté des couleurs automnales ne cesse de nous émerveiller, et je ne peux que rajouter les commentaires lus ou entendus sur la beauté de notre Municipalité en cette période flamboyante de l'année...

Depuis le dernier *Info Municipal* publié en juin dernier, les activités municipales ont été nombreuses. À cet effet, je me réfère aux décisions prises par votre conseil municipal ces derniers mois et par les dossiers traités par la direction générale que ce soit au niveau de la priorisation des travaux de voirie municipale de concert avec Monsieur le maire et le conseil municipal, du projet de construction du nouveau Centre communautaire qui est en marche, des démarches municipales pour être certifiée *Municipalité amie des aînés* (MADA) et *Municipalité amie des enfants* (MAE), et j'en passe....

De plus, des projets de règlements ont été déposés pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2022. Ces projets de règlements, dits de concordance avec les règlements de la MRC de Témiscouata, concernent notre Plan d'urbanisme et notre Règlement de zonage en les modifiant pour rajouter des dispositions particulières applicables à la «zone verte» et aux «ilôts déstructurés» situés sur notre territoire. Un projet de règlement a également été déposé en lien avec la démolition des bâtiments. À cet effet, la loi nous oblige à tenir une consultation publique qui aura lieu le jeudi 27 octobre prochain. Vous trouverez par ailleurs les notes explicatives relatives à ces projets de règlement et toute l'information concernant la consultation publique dans les pages suivantes de cette édition.

Et le travail ne manque pas sur notre table à dessin... Que ce soit l'exercice important de l'élaboration du budget municipal 2023 dans les semaines à venir, la fermeture et le bilan de l'exercice financier 2022, la révision du Plan d'urgence de la Municipalité, de sa Politique contractuelle, de sa Politique familiale et j'en passe... Des défis toujours de plus en plus motivants.

Comme les rumeurs ont la vie facile, vous n'êtes probablement pas sans savoir que je quitte mes fonctions de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, après un peu plus de 5 ans de service dans la continuité de l'excellent travail accompli pendant un peu plus de 42 ans par ma prédécesseure, Francine Morin... Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes en période de recrutement pour combler le poste et, à la demande du conseil municipal, je resterai en poste à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint afin de faciliter une éventuelle transition.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT (suite)

Je ne vous cacherai pas que cette décision n'a pas été facile à prendre, mais la vie nous envoie quelquefois des signes que l'on ne peut ignorer... C'est donc avec beaucoup d'émotion que je laisse derrière moi une vie professionnelle enrichissante, toujours dans un souci constant, presque quotidien, du bien-être de la collectivité athanasoise. Comme je le répète souvent, je suis un athanasois d'adoption et c'est sûrement l'une des plus belles décisions de ma vie malgré les quelques heureusement rares moments difficiles...

En terminant, vous me permettrez de remercier les membres des conseils municipaux actuel et précédent pour leur confiance manifestée à mon égard, et leur patience lors de mes si peu nombreuses sautes d'humeur. Je tiens également à souligner la collaboration et le soutien constant des employés municipaux ainsi que les membres de différents comités avec lesquels j'ai eu un immense plaisir de travailler.

Vous me permettrez également de partager avec vous une pensée particulière pour Linda Morin qui fut beaucoup plus qu'une collègue de travail durant toutes ces années. Sa bonne humeur, son professionnalisme, ses judicieux conseils, son souci du travail bien fait, ses conseils culinaires (!) ont été pour moi sources d'inspiration quotidienne et je l'en remercie du fond du cœur...

Je vous laisse avec mes remerciements pour votre encouragement au fil de ces années et avec toute mon affection.

Marc

DÉNEIGEMENT DES ROUTES ET CHEMINS MUNICIPAUX



En collaboration avec la Municipalité, l'entreprise responsable du déneigement et de l'entretien des routes et chemins de la municipalité, *Concassage E. Tanguay inc.*, met tout en œuvre pour faciliter les déplacements d'hiver, et adapte ses opérations à la réalité météo qui affecte le territoire.

Nous sollicitons toujours votre collaboration afin de faciliter le travail de déneigement et surtout, pour éviter tout accident déplorable qui pourrait survenir. Ainsi, un simple rappel :

- ne pas stationner dans les routes et chemins de la Municipalité lors des tempêtes hivernales ou en période de grands vents;
- ne pas souffler ou déplacer la neige de votre terrain sur la voie publique;

- parents, soyez vigilants afin de vous assurer que vos enfants ne jouent pas dans la voie publique lors de chutes de neige importantes ou de forts vents. **Cette pratique est très dangereuse et peut devenir la cause de très graves accidents que nous voulons éviter à tout prix;**



- les bacs à vidange et à recyclage ne doivent pas être placés tout près de la voie publique ce qui pourrait occasionner de nombreux désagréments lors des opérations de déneigement. N'oubliez pas de respecter une distance minimale de 2 pieds à partir de la voie publique. Le camion a les bras longs...!

HORAIRES

Heures d'ouverture du bureau municipal en période régulière

Du lundi au jeudi : 9 h à 12 h – 13 h à 16 h

Le vendredi : 9 h à 12 h – **Fermé en après-midi**

Prochaines séances du conseil 2022

Le calendrier ci-après a été adopté à la séance du 16 novembre dernier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'**année 2022**, qui se tiendront soit les **lundis** ou les **mardis**, et qui débiteront à **19 h 30** aux dates ci-après déterminées :

► **lundi** 7 novembre

► **lundi** 5 décembre

Heures d'ouverture de la bibliothèque municipale en période régulière

La bibliothèque est ouverte le **mardi en après-midi** de 13 h 30 à 14 h 30

et le **vendredi soir** de 19 h à 20 h.

**LES PROJETS DE RÈGLEMENT
R 210-2022, R 213-2022, R 214-2022,
R 215-2022 et R 216-2022**

NOTES EXPLICATIVES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

PROJET DE RÈGLEMENT R 210-2022

Le conseil municipal, par l'adoption de la résolution portant le numéro 2022-04-51 à sa séance extraordinaire du 13 avril 2022, a donné avis de motion et déposé le premier projet de règlement numéro R 210-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro R 155-2014 et ses amendements de la municipalité de Saint-Athanase;

Le projet de règlement est nécessaire afin de se conformer à la modification 02-10-50 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata.

Le projet de règlement vise à modifier la compatibilité des usages en affectation Agricole I pour intégrer les possibilités prévues *au Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec* issus de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles* (LPTAA). Le projet de Règlement vise également à corriger certains termes utilisés dans les conditions d'implantation des usages résidentielles dans l'affectation Agricole II ;

Détails de la modification de l'affectation urbaine

L'objectif de cette modification est de permettre certains usages complémentaires avec l'agriculture qui sont rendus possible suite au décret 1458-2018 sans l'autorisation de la CPTAQ. La CPTAQ reconnaît que les usages complémentaires visés par le présent projet de Règlement n'a pas pour effet de déstructurer les activités agricoles. Ces modifications permettraient, au contraire, de permettre une diversification des revenus des producteurs pour les usages de natures commerciales et agrotouristiques. Concernant, les commodités pour les exploitations acéricoles, nous constatons que les exigences liées à cette production et à la courte saison de production, requièrent certaines commodités. Une aire de repos adéquate en fonction de la taille de la production permet d'assurer le bien-être des travailleurs acéricoles et d'améliorer la santé et la sécurité de ceux-ci.

L'autre volet de la modification vise à remplacer le terme « terrain » par « usage résidentiel » car l'utilisation de terrain fait référence à l'ensemble de la propriété et cette situation fait en sorte que l'usage résidentiel permis par la décision de la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la LPTAA, ne peut se réaliser dans certain cas. Notamment, lorsque l'application de cette disposition fait en sorte qu'il est impossible pour un propriétaire d'une terre de plus de 18h d'implanter un usage résidentiel sur le rang X car il y a une installation d'élevage dans un autre rang Y parallèle. Il n'y aurait aucun impact sur le développement de l'agriculture étant donné que ces nouveaux usages résidentiels n'entraînent aucune contrainte supplémentaire quant aux distances séparatrices pour l'implantation de nouvelles exploitations agricoles ou l'agrandissement d'exploitations existantes.

Il est important de préciser que l'aire de l'usage résidentiel est limitée à 3000m² jusqu'à 4000m² par la décision (375828) de la CPTAQ obtenue en vertu de l'Article 59 de la LPTAA. Nous souhaitons également inclure le tableau présent à la décision 375828 établissant les distances minimales requises entre un établissement de production animale et l'implantation de l'usage résidentiel.

PROJETS DE RÈGLEMENT R 213-2022 ET R 214-2022

Le conseil municipal, par l'adoption de la résolution portant le numéro 2022-10-138 à sa séance ordinaire du 4 octobre 2022, a donné avis de motion et déposé le premier projet de règlement numéro R 213-2022 modifiant le Plan d'urbanisme numéro R 155-2014 et ses amendements de la municipalité de Saint-Athanase. Lors de la même séance, par l'adoption de la résolution portant le numéro 2022-10-139 le conseil a donné avis de motion et déposé le premier projet de règlement numéro R 214-2022 modifiant le Règlement de zonage R 157-2014 et ses amendements de la Municipalité.

Ces projets de règlement sont nécessaires afin de se conformer à la modification 02-10-53 du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata.

Les projets de règlement visent à modifier la compatibilité des usages en affectation Agricole II pour intégrer la possibilité d'exploiter, sous certaines conditions, une résidence de tourisme. Les projets de règlement visent également à corriger certains termes utilisés dans les conditions d'implantation des usages résidentiels dans l'affectation Agricole II ;

Détails de la modification de l'affectation agricole II

L'objectif de cette modification est de permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme à l'intérieur d'un bâtiment existant avant l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Témiscouata. Cette opportunité pourrait permettre de valoriser certaines résidences qui seraient inoccupées sans cette possibilité. Le contexte agricole témiscouatain actuel (et québécois) fait en sorte que les producteurs agricoles cherchent à agrandir leurs cultures et bien souvent, ils doivent acquérir une résidence incluse avec les terres agricoles qu'ils achètent. Si certains y voient l'opportunité d'y installer des employés ou des locataires, d'autres laissent ces bâtiments inhabités jusqu'à ce que leur destruction soit la seule option. Dans ce contexte, il pourrait être intéressant de conserver ce patrimoine bâti en lui donnant une valeur ajoutée. Qui sait, cette résidence pourrait accueillir dans le futur une nouvelle génération d'agriculteur. Permettre qu'une résidence en zone agricole soit utilisée comme résidence de tourisme pourrait permettre de sauvegarder ces bâtiments. De plus, cette offre pourrait être complémentaire à l'offre agrotouristique et même desservir une clientèle de chasseurs et de pêcheurs venant de l'extérieur de la région. Il est très fréquent de voir les propriétaires terriens du Témiscouata permettre, à des chasseurs de l'extérieur de la région, l'accès à leurs terres durant la période de chasse. Certains aimeraient pouvoir utiliser les bâtiments résidentiels existants pour accueillir ces chasseurs. La MRC ne souhaitant pas encourager l'hébergement illégal, nous souhaitons que ce type d'hébergement puisse faire l'objet d'un permis de la CITQ. La non-conformité à la réglementation municipale est un frein à l'obtention de l'accréditation.

Le Conseil des maires a assujéti cet usage à plusieurs conditions qui protègent le patrimoine bâti et la possibilité d'utilisation du lot à des fins agricoles et même nous assurer que ces bâtiments pourront

être utilisés par une nouvelle génération d'agriculteur sans avoir à transformer le bâtiment. De plus, le conseil ne souhaitant pas agir en contravention avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles permet donc seulement les projets qui auront, au préalable obtenus une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. En supplément, l'usage n'aura aucun effet sur la possibilité d'accroissement ou l'implantation d'une installation d'élevage. Le bâtiment sera considéré comme une maison d'habitation (comme elle est considérée actuellement). En autorisant cet usage seulement en affectation Agricole II, nous limitons d'autant plus le risque de conflit de voisinage avec les installations d'élevages existantes.

L'autre volet de la modification vise à remplacer le terme « terrain » par l'expression « aire de l'usage résidentiel » dans les conditions d'implantation résidentielle sur un terrain de 18 hectares et plus en affectation Agricole II (zone EA/B).

PROJETS DE RÈGLEMENT R 215-2022 R 216-2022

Le conseil municipal, par l'adoption de la résolution portant le numéro 2022-10-140 à sa séance ordinaire du 4 octobre 2022, a donné avis de motion et déposé le projet de règlement numéro R 215-2022 concernant la démolition des bâtiments.

Ce projet de règlement a pour objectif principal d'assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle d'un bâtiment, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, et également d'encadrer la réutilisation du sol dégagé.

Quant au projet de règlement R 216-2022, il s'agit d'un règlement de concordance avec le projet de règlement R 215-2022 afin de fixer à 20\$ le coût d'un permis de démolition.



CONSULTATION PUBLIQUE

La Municipalité tiendra une consultation publique sur ces projets de règlement le **jeudi 27 octobre 2022, à 19h**, au Centre des loisirs en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

En lien avec cette consultation publique, la direction générale de la Municipalité rend disponible le texte complet de ces projets de règlement sur son site Internet au www.saint-athanase.com sous l'onglet « Vie municipale / Projets de règlement », ou sur demande, au bureau municipal.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlement peuvent le faire sur place lors de la consultation publique, par écrit à l'attention de la direction générale au 6081, chemin de l'Église, Saint-Athanase (Québec) G0L 2L0, ou par courriel à Info@saint-athanase.com ;

MESSAGE DES ORGANISMES

Club des 50 ans et plus de Saint-Athanase

Bonjour à tous,

Le Club des 50 ans et plus de Saint-Athanase, vous offre la possibilité de devenir membre du Club.

Les cartes de membre sont à 25 \$ et cela vous donne droit à une liste d'escomptes du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et à 4 tirages de 25 \$ dans l'année.

Venez-vous joindre à nous, c'est avec plaisir que nous allons vous accueillir. Vous pouvez nous contacter aux numéros suivants :

Christiane Després : 418-551-1677

France Deschênes : 418-859-2655

Sylvie Michaud : 418-859-3046

À tous ceux et celles qui sont membres du Club 50 plus de Saint-Athanase, les cartes de membre 2023 seront disponibles très bientôt.

Merci de votre soutien et de continuer avec nous pour que nous puissions garder notre Club vivant.

Christiane Després, présidente



CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT

Vaccination contre la grippe saisonnière 2022

Prenez rendez-vous

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent rappelle à la population que la vaccination contre la grippe saisonnière est une protection importante contre les complications causées par l'influenza.

Pour les personnes vivant avec le diabète, un système immunitaire affaibli, une maladie des poumons et des reins, la grippe peut avoir des conséquences graves.

Prenez rendez-vous dès maintenant sur Clic Santé pour recevoir le vaccin contre la grippe saisonnière. Une ligne téléphonique sans frais est aussi disponible du lundi au vendredi, entre 8 h et 18 h :

1 866 445-0601.

MESSAGE DES ORGANISMES (suite)

Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT)

Liste des points d'apport volontaire disponibles pour la gestion des matières organiques

Saint-Athanase	Point d'apport volontaire	Stationnement école primaire	6109, chemin de l'Église
----------------	---------------------------	------------------------------	--------------------------

Liste des dépôts et écocentres disponibles pour la gestion des matières organiques

Saint-Athanase	Dépôt municipal	Garage municipal	1156, route de Picard
----------------	-----------------	------------------	-----------------------

10

État de la situation pour le nouveau service de gestion des matières organiques

- Citoyens 9 600 composteurs domestiques livrés
- Point d'apport volontaire (PAV) 50 conteneurs accessibles dans la région
- Industries, Commerces et Institutions (ICI) 156 ICI rencontrés et participants selon leurs besoins
Reste à mettre en place réseau scolaire et de la santé dans les prochaines semaines/mois
- Dépôts municipaux 16 dépôts en plus des 4 écocentres

Trois moyens sont disponibles au Témiscouata, en plus du **compostage domestique** que chacun peut faire chez soi.

- **Utiliser un des 4 écocentres.** Pour y apporter toutes ses matières, que cela soit des matières organiques alimentaires, des résidus verts, des branches ou bien même les autres matières comme les matériaux de construction, encombrants, résidus domestiques dangereux, métaux, pneus. Il s'agit des sites les plus complets pour toutes vos matières résiduelles.
- **Utiliser un des 16 dépôts municipaux.** Chaque municipalité qui n'a pas d'écocentre sur son territoire dispose maintenant d'un endroit pour y apporter les résidus verts, les branches et les résidus domestiques dangereux seulement.
Merci de respecter les consignes de tri indiquées sur le site et de ne pas y laisser de matières non acceptées.
IMPORTANT - Il ne s'agit pas d'écocentres !
- **Utiliser un des 50 points d'apport volontaires.** Il s'agit de gros conteneurs à chargement qui sont spécialement conçus et identifiés pour recevoir les résidus alimentaires d'origine animale et végétale.
Ils sont vidés une fois par semaine toute l'année et le contenu est transporté dans une usine pour y être valorisé.

Le choix de ce fonctionnement est le plus adapté à la réalité territoriale de la MRC de Témiscouata et répond aux obligations gouvernementales qui ont été fixées. Le système va cependant **devoir faire ses preuves** dans les prochaines années afin de démontrer que l'impact est significatif **pour diminuer le taux d'enfouissement de déchets**.

Rien n'empêche le gouvernement de modifier ses règles dans l'avenir et de forcer les municipalités à mettre en place un 3ème bac roulant brun pour tous les foyers, si les résultats ne sont pas là.

En plus des coûts actuels pour les dépôts municipaux et les conteneurs, qui auraient été requis de toute manière, **la collecte et le traitement des matières organiques avec un 3ème bac** au Témiscouata représenteraient des coûts supplémentaires **pour 2023** de :

- Collecte du 3ème bac brun (26 collectes)	441 000 \$
- Indexation du coût du carburant pour la collecte	47 000 \$
- Traitement des matières par la SÉMER (20 \$/hab.	409 000 \$
Coût total évité grâce au compostage domestique	897 000 \$ taxes nettes
Kilométrage de collecte évité grâce au compostage domestique	136 500 kilomètres

Les municipalités sont le premier lien avec les citoyens et il faut qu'elles s'impliquent et relayent les informations sur le fonctionnement des services.

- Des exemplaires de tous les équipements sont disponibles dans chaque municipalité (ou écocentre quand il y en a un) et les citoyens peuvent donc les avoir gratuitement : composteur, porte et couvercle, aérateur, récipient de cuisine et chaudière.
- En faisant le suivi régulier de l'état des dépôts municipaux et en transmettant l'information à la RIDT pour faire remonter les besoins. Les consignes sont affichées sur les panneaux et les étagères de chaque site en plus d'avoir été transmises. La municipalité et son personnel ont des responsabilités importantes, notamment pour éviter le dépôt de matériaux non permis ou pour s'assurer que les sacs sont vidés, car elles en sont responsables, au final.
- Des articles types vont être envoyés à toutes les municipalités et ils pourront être adaptés par chacune dans les bulletins municipaux. Le site web et de la page Facebook de la RIDT sont pleins d'informations qui doivent être reprises par les municipalités.

Projets en cours et à venir

- **Autocollants informatifs sur les conteneurs** (printemps 2023)
- **Optimisation des écocentres** (automne 2022 et printemps 2023)
 - o Renouvellement de l'affichage des consignes
 - o Dépliant explicatif sur le fonctionnement et le devenir des matériaux
 - o Construction de dalles de béton pour améliorer la qualité des matériaux et l'accès aux citoyens

Mise à jour du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR)

- o Rédaction durant l'hiver 2022-2023
- o Consultation publique au printemps 2023
- o Finalisation du nouveau PGMR automne 2023
- o Adoption par la MRC de Témiscouata avant janvier 2024

- **Analyse des coûts et des opportunités d'effectuer la collecte et le transport de matériaux en régie** (printemps 2023)
- **Mise en place du recyclage des plastiques agricoles**

Budget RIDT 2023

- Forte augmentation des coûts assujettis à l'indice des prix à la consommation (5,9% en juillet 2022).
- Forte augmentation des coûts liés à toutes les opérations de transport qui est la principale activité de la RIDT (moyenne du diesel est passée de 1,20 \$/l à 1,90 \$/l).
- En attente des soumissions pour le transport et le traitement des matériaux provenant des écocentres.
- En attente des soumissions pour la vidange des installations septiques. Des modifications significatives sont prévues dans le fonctionnement et les coûts supplémentaires pour les vidanges d'urgence et sur le territoire de la ZEC Owen.
- o Gestion des contenants de collecte

Avec l'augmentation des coûts liés à la gestion des matières résiduelles des dernières années, il devient **encore plus important que les municipalités incitent leurs citoyens et entreprises à bien utiliser les services** qui évitent l'enfouissement car c'est l'activité qui coûte le plus cher.

Les différents éléments à « travailler » qui sont du ressort de chaque municipalité sont :

o **Gestion des contenants de collecte**

L'objectif est d'avoir des consignes claires et uniformes sur les contenants à utiliser ainsi que sur les matériaux qui peuvent y être déposés.

La limitation du nombre de contenants par type, la vérification du bon tri des matières et un fonctionnement uniforme pour la réparation des bris seront des étapes importantes pour que tout le monde fasse sa part.

La limitation du nombre de contenants par type, la vérification du bon tri des matières et un fonctionnement uniforme pour la réparation des bris seront des étapes importantes pour que tout le monde fasse sa part.

o **Taxation incitative**

Actuellement, la très grande majorité des taxes de service sont fixées en fonction de l'utilisation du bâtiment (résidence chalet, commerces), ce qui n'est pas logique avec le service rendu.

Idéalement, un nouveau système fixerait **un tarif qui serait fonction du nombre de contenants à déchets, de leur volume et de leur fréquence de collecte**. Ainsi, plus on

Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT) (suite)

envoi de déchets à l'enfouissement, plus on paye de taxes et inversement, avec un tarif minimum de base quand même.

De même, la fréquence du service devrait être prise en compte pour la tarification, comme pour les résidences saisonnières (moins souvent) et les utilisateurs en conteneurs (plus souvent).



en équivalent

un bac à déchets de 360 litres - À l'année	1 point	collecté aux deux semaines
un bac à déchets de 360 litres - 6 mois et moins	0.5 point	
un conteneur à déchets 2 vg ³ (75%) - À l'année	6 point	collecté chaque semaine
un conteneur à déchets 2 vg ³ (75%) - 6 mois et moins	3 point	
un conteneur à déchets 4 vg ³ (75%) - À l'année	13 point	
un conteneur à déchets 4 vg ³ (75%) - 6 mois et moins	6 point	
un conteneur à déchets 6 vg ³ (75%) - À l'année	19 point	
un conteneur à déchets 6 vg ³ (75%) - 6 mois et moins	10 point	
un conteneur à déchets 8 vg ³ (75%) - À l'année	25 point	
un conteneur à déchets 8 vg ³ (75%) - 6 mois et moins	13 point	

Voici les équivalents de services rendus pour les contenants à déchets.

Il faut aussi prendre en compte la répartition des coûts des services par les quotes-parts de la RIDT. Par exemple, pour l'administration, la gestion des matières organiques et les écocentres, les coûts devraient être facturés à tous à parts égales, car ils servent à tous de la même manière.

Par contre, la collecte et le traitement des déchets et du recyclage devraient être répartis en fonction du volume et de la fréquence de collecte.

Nouveau règlement sur la gestion des matières résiduelles

La majorité de ces règlements municipaux datent du début/milieu des années 2000.

Voici quelques exemples d'ajustements qui devront être prévus dans le modèle de réglementation à adopter en 2023.

- Besoin d'uniformité des règlements sur l'ensemble des municipalités membres de la RIDT
- Obligation de participer au tri et les matières résiduelles à disposer pour chaque service
- Règles applicables aux contenants

Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT) (suite)

- Obligation de se procurer des contenants conformes
- Retrait des conteneurs accessibles sans limitation au public
- Obligation que les conteneurs disposent d'une puce RFID et de l'autocollant
- Possibilité pour la RIDT d'intervenir en cas de non-respect du règlement
- Pénalités applicables (financière ou non-collecte) en cas de non-respect du règlement

Maxime Groleau, directeur général
RIDT (Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata)
www.ridt.ca Téléphone : 1-866-789-7438



14

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Soyez visibles lors de vos marches!

Sortir marcher en soirée est une activité pouvant vous aider à vous détendre et à atteindre les 30 minutes d'activités physiques quotidiennes recommandées chez les adultes. Avec l'arrivée de l'hiver et la noirceur qui s'installe, voici un rappel de quelques conseils de prudence:

COMME PIÉTON JE DOIS ASSURER MA SÉCURITÉ CAR JE SUIS VULNÉRABLE :

- Je porte des vêtements ou des accessoires réfléchissants. Les accessoires réfléchissants sont plus efficaces lorsqu'ils sont portés dans le bas du corps car les phares des voitures éclairent à cet endroit.
- Je marche sur le trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, je marche sur l'accotement ou sur le bord de la rue, dans le sens le plus sécuritaire.
- Je traverse aux intersections en respectant la signalisation.

COMME CONDUCTEUR, JE DOIS FAIRE PREUVE DE PRUDENCE À L'ÉGARD DES PIÉTONS :

- J'anticipe la présence de piétons, surtout aux intersections et aux passages pour piétons.
- Je ralentis et respecte une distance de 1 m ou 1,5 m, selon la limite de vitesse, entre mon véhicule et un piéton qui circule sur la chaussée ou sur l'accotement.
- Je respecte les passages pour piéton : je ralentis et je cède le passage.

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR RENDRE VOS DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES :

Des brassards réfléchissants sont parfois disponibles gratuitement au bureau municipal. Nous invitons petits et grands à s'en procurer un pour s'assurer d'être visibles. Le brassard peut être installé sur le sac à dos de l'enfant.

POUR EN SAVOIR PLUS:

<https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/a-pied-soyez-visible.pdf>
<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/a-pied/ce-que-dit-la-loi>

Cet automne, à pieds, soyez visibles!

Des nouvelles de la présidente du comité organisateur des fêtes du 100^e de Saint-Athanase

Nous aimerions prendre quelques minutes pour vous adresser un dernier message, afin de remercier tous ceux et celles qui ont participé aux festivités du 100^e de Saint-Athanase! Ces 4 jours de festivités ont été des moments mémorables et resteront des souvenirs gravés à jamais dans la mémoire de chacun! **MERCI** à tous pour les superbes commentaires que nous avons reçus, cela nous a fait grandement chaud au cœur! Vos beaux et bons mots sont notre récompense pour tout le temps que nous avons investi dans ce projet.

MERCI à tous ceux qui ont décoré leurs maisons, c'était de toute beauté de se promener et d'admirer le tout. Félicitations aux gagnants par tirage au sort; Suzanne Alain, ainsi que Sylvie Michaud et Rosaire Lizotte. Félicitations également aux gagnants du prix coup de cœur, à égalité; Johanne Bélanger et Gaston Chénard, ainsi que Sylvie Deschênes et Mario Patry. Encore une fois, bravo à tous!

MERCI à tous les bénévoles! Vous avez été nombreux à nous venir en aide et cela a été grandement apprécié! Sans vous, rien de tout cela n'aurait été possible. Un **ÉNORME** merci de votre soutien!

MERCI à nos généreux commanditaires! C'est grâce à vous tous que nous avons pu avoir une programmation aussi variée! Votre collaboration a été précieuse et essentielle.

MERCI à la Municipalité de Saint-Athanase pour la confiance et le support envers le comité.

MERCI à tous les membres du comité! Ce fût un plaisir de travailler avec vous! L'union fait la force et nous avons une équipe du tonnerre!

Il nous reste encore quelques t-shirts à vendre, de même que des CD et des albums photos souvenirs. Ils sont disponibles au Magasin Général au Cœur de l'Érable.

Pour conclure, nous sommes encore à finaliser les bilans et à recevoir les dernières subventions. Toutefois, nous pouvons déjà confirmer que les festivités du 100^e ont été un grand **SUCCÈS** sur toute la ligne! Encore une fois, nous vous remercions pour votre grande participation!

Le comité d'activités prendra maintenant le relais pour l'organisation d'événements.
Au plaisir!

Karyne Patry, présidente
Comité organisateur des fêtes du 100^e de Saint-Athanase

AUTRES INFORMATIONS



PETIT RAPPEL

Vous désirez acheter, louer, vendre etc,
nous pourrions le publier sur le
« babillard municipal ».

Condition pour la publication :
Texte bref

Je recherche du matériel de
construction à bon prix.

Exemple : Porte, fenêtre, douche,
bois de construction, brique, etc.

Vous pouvez me contacter à l'adresse suivante :

Jonathan : ebjb@protonmail.com

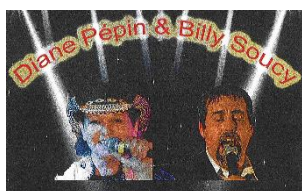
Quelques meubles à vendre, dont
certains antiques.

Table, mobilier de chambre à
coucher, matelas, etc.

Pour me rejoindre :

Guylaine Boucher : 418-894-8933

Les productions Trempe Arsenault
présentent



Le 12 novembre 2022 – Direction
musicale : Jules et ses musiciens

Centre des Loisirs - Admission 20 \$

Informations :

Magasin général Au Cœur de l'Érables inc.
418-859-1060

Bill Soucy : 418-859-1567

Diane Pépin : 514-913-5380



Dans la nuit du 5 au 6 novembre 2022, toutes les
horloges devront être reculées d'une heure afin de
revenir à l'heure « normale » du Québec.